

Les gouvernants à l'épreuve des risques et des crises

Claude Gilbert

Yannick Barthe

L'expertise, plus qu'un outil d'aide à la décision pour la puissance publique

Sommaire :

Introduction	2
1 Quelle place pour l'expertise dans la prise de décision publique ?	2
1.1 L'expertise, un pur outil d'aide à la décision ?	3
1.2 Pratiques impures et nouvelle posture de l'expertise	4
2 Un renouvellement nécessaire du cadre d'analyse de l'expertise	6
2.1 L'approche par les compromis	6
2.2 La sociologie politique de l'expertise se développe là où on ne l'attend pas	7
Conclusion.....	8
Bibliographie.....	9

Introduction

Philippe Roqueplo définit l'expertise comme « la mobilisation de connaissances dans le cadre d'un processus de décision publique ». L'expertise a ainsi pour objet d'« exporter un savoir et une légitimité acquis dans le champ scientifique pour fonder des décisions sur des questions discutées dans le champ politique¹ ». L'expertise a donc parti lié avec la puissance publique et contribue à la prise de décision politique. Dans une acception fonctionnaliste, il serait possible de considérer l'expertise uniquement comme un outil d'aide à la décision. Or force est de constater qu'aujourd'hui la parole de l'expert est remise en question. Les études et les chiffres produits sont contestés. Alors que pendant longtemps, en France, l'expertise a été quasiment monopolisée par l'Etat, au travers notamment des grands corps, elle est aujourd'hui partagée, et développée par des acteurs de la société civile, par exemple les associations. En matière d'expertise judiciaire nous pouvons penser au GISTI, archétype du « *cause lawyering* », qui s'appuie sur le droit pour défendre la cause des travailleurs immigrés².

Nous faisons le choix de nous pencher ici sur la question des rapports entre expertise et décision politique. Avec la croissance exponentielle des préoccupations de démocratie participative, la parole experte pouvant être considérée comme partagée, la puissance publique experte est appelée à occuper une place et un rôle nouveaux. L'expertise se transforme. Elle n'était déjà pas seulement un pur outil d'aide à la décision, mais elle redevient instrument de légitimation de l'action publique, dans le sens où elle ne sera plus seulement production de savoirs pour l'objectivation d'une réponse par rapport à une problématique, mais aussi intégration des divergences exprimées par le public dans le cadre de controverses techniques.

Nous allons donc dans un premier temps revenir sur les aspects classiques de la sociologie de l'expertise, puis dans un second temps, en nous appuyant sur des réflexions actuelles de chercheurs, nous nous pencherons sur les évolutions de l'expertise dans le processus de décision publique. Au cours de notre réflexion, nous essayerons de nous appuyer sur des exemples de politiques de l'équipement et de développement du territoire pour étayer ces différentes lectures de l'expertise. En particulier le débat public qui a eu lieu récemment sur le projet de liaison entre Grenoble et Sisteron sera le fil conducteur de cette réflexion.

1 Quelle place pour l'expertise dans la prise de décision publique ?

La science politique s'est progressivement penchée sur la notion d'expertise. C'est en particulier avec la succession de crises au cours des années 90 (Tchernobyl, l'affaire du sang contaminé, les crises de la vache folle, la controverse autour des OGM, etc.) que ce champ a été particulièrement investi par la recherche. Dans leur ensemble les travaux tendent à révéler

¹ Joly Pierre-Benoît, « La sociologie de l'expertise : les recherches françaises au milieu du gué », in *Risques, crises et incertitudes : pour une analyse critique*, Cahiers du GIS Risques Collectifs et Situations de Crise, n°3, mars 2005, p. 118.

² Le Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés (GISTI), qui est une association née dans les années 70 regroupe des professionnels, travailleurs sociaux et avocats, jeunes magistrats et juristes, qui oeuvrent à la reconnaissance des droits des immigrés. Voir l'article de Liora Israël, « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années de GISTI », *Politix*, 16, 62, 2003, pp. 115-143.

des pratiques impures dont serait entachée l'expertise, et la collusion qui peut exister entre savoir et pouvoir. Il est ainsi possible de distinguer deux postures critiques, aujourd'hui devenues classiques, une première qui consiste à étudier et dévoiler l'existence d'une « scientification du politique », et une seconde qui s'attache à révéler la « politisation de la science ». En ce qui concerne l'expertise en particulier, les travaux vont remettre en question les notions d'indépendance et d'objectivité rationnelle de l'expertise. C'est donc la figure de l'expertise comme pur outil d'aide à la décision qui est ébranlée.

1.1 L'expertise, un pur outil d'aide à la décision ?

« La décision publique est le produit d'un arbitrage constant entre faisabilité politique et rationalité économique ou technique, de l'articulation entre *policies* et *politics*, entre l'action politique et ses publics³ ». Il s'agit d'un processus dynamique au cours duquel interviennent de nombreux acteurs, notamment les « experts », en particulier lorsqu'il s'agit de situations de crise et/ou d'incertitudes, mais aussi lorsqu'il s'agit de justifier de grands projets d'équipement : développement du TGV, construction d'une autoroute...

L'expertise se donne à voir comme un outil d'aide à la décision. Dans le contexte de situations problématiques, des experts sont désignés par les pouvoirs publics en vertu de leurs compétences. Il s'agit de scientifiques, détenteurs d'un savoir spécialisé, mandatés dans le but d'apporter un avis à un décideur public. L'expertise est donc montrée comme un « instrument de gouvernance neutre » caractérisée par une séparation stricte avec la décision politique et reposant sur l'autorité de la science. Elle est indépendante, compétente, et participe au travail d'objectivation de la décision politique.

Cette définition très institutionnelle des experts, dont les rôles et les fonctions sont définis, est celle qui est le plus souvent affichée par les experts et les décideurs eux-mêmes. En France, la tradition centralisatrice a conduit à une expertise principalement subordonnée à l'Etat, les collectivités territoriales faisant la plupart du temps appel à l'expertise des administrations déconcentrées de l'Etat. Les autorités légitimes à fournir des analyses expertes sont ainsi généralement désignées en fonction des secteurs concernés parmi les différentes administrations de la puissance publique. A ce titre, pour répondre à ces besoins, les administrations de l'Etat en France ont une tradition de formation d'« experts », constitués en grands corps d'Etat: ingénieurs au sein du ministère de l'Equipement, administrateurs à l'INSEE etc.

Au sein des administrations étatiques comme au Ministère de l'Equipement, c'est cette vision positiviste de l'expertise qui a longtemps été à l'œuvre dans la prise de décision : par exemple en ce qui concernait les grands projets d'urbanisme dans la période de reconstruction après guerre ; les premières politiques de la ville, avec la réalisation des grands ensembles ; mais aussi au travers de la planification urbaine, l'administration déconcentrée ayant pour rôle de réaliser et/ou contrôler les différents documents d'urbanisme⁴.

D'une manière générale, l'expertise participe à la rationalisation des choix publics. Pensons par exemple à la Rationalisation des Choix Budgétaires (RCB) introduite en France par la Direction du Budget du Ministère des Finances entre 1968 et 1984, et qui se retrouve à

³ Charlotte Halpern, in *Dictionnaire des politiques publiques*, Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet (dir.), Presses de Sciences Po, 2004, p. 153.

⁴ Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Plans de Déplacement urbain (PDU), les Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) sont élaborés respectivement par la commune, l'agglomération (si plus de 100000 habitants), un EPCI ou Syndicat mixte, mais généralement se en association avec les services déconcentrés de l'Etat, et systématiquement soumis au contrôle du Préfet. Voir l'article de Anaïk Purenne et Bernard Jouve sur la mise en place du PDU à Lyon : « Une politique des déplacements urbains en quête d'expertise : les expériences lyonnaises », in Jouve Bernard (dir.), *Les politiques de déplacements urbains en Europe. L'innovation en question dans cinq villes européennes*, L'Harmattan, Logiques politiques, février 2003, pp. 81-110.

travers l'idée de « budget de programme » sous les traits de la récente Loi d'Orientation sur les Lois de Finance (LOLF). Le cas de la RCB et les luttes qui ont pu exister entre les différentes institutions de l'Etat nous permettent déjà de saisir une partie des enjeux politiques de l'expertise, pour les experts eux-mêmes⁵, mais aussi au sein de la société.

Confronté à l'idée selon laquelle l'expertise, par la rationalisation des choix politiques, concourait à un modèle technocratique de la décision par la puissance publique et donc mettrait en péril l'idéal démocratique, ce modèle positiviste de l'expertise va être publiquement remis en cause à partir des années 1990 avec la succession de scandales sanitaires et industriels : Tchernobyl, l'affaire du sang contaminé, la crise de la vache folle, etc. Comme l'explique Pierre-Benoît Joly, à partir des années 1990 : « La question de la bonne organisation de l'expertise est débattue dans les arènes publiques : au parlement, dans les journaux, dans les nombreux colloques organisés à ce sujet ⁶ ». Finalement, même si la croyance sociale dans les vertus scientifiques demeure relativement forte au sein de la société, la science experte perd quelque peu son autorité sociale et les pratiques impures des experts vont être progressivement révélées par la sociologie de l'expertise.

1.2 Pratiques impures et nouvelle posture de l'expertise

Nous pouvons voir dans l'évolution des « référentiels », au sens de Bruno Jobert et Pierre Muller, un autre élément de réponse permettant de comprendre comment l'expertise est amenée à devoir adopter une nouvelle posture. En effet, nous sommes passés d'un « référentiel modernisateur » dans lequel la puissance publique était, en quelque sorte, légitime à agir de manière unilatérale, à un « référentiel de marché » dans lequel, avec le recul de l'Etat et la remise en cause de son administration, la puissance publique experte est questionnée, dans ses pratiques, mais aussi dans les solutions qu'elle serait tentée d'apporter à des situations d'incertitudes ou des « problèmes techniques ». Les experts mandatés sont remis en cause, et la société a aujourd'hui généralement conscience de l'inévitable politisation de l'expertise. D'une part, l'expertise peut être envisagée comme une « ressource dans la compétition politique, une ressource qui permet à certains groupes de défendre au mieux leurs intérêts et de renforcer leur pouvoir tandis que d'autres en sont exclus⁷ ». C'est notamment le cas des grands corps d'Etat⁸. D'autre part, l'expertise porte en elle une « vision du monde » dont elle ne peut se défaire, et qui oriente le cadrage du problème technique, et par là même la décision publique.

La sociologie de l'expertise s'est donc développée autour de deux postures critiques dévoilant les « impuretés » des relations entre science et politique : « la plupart du temps

⁵ Inspirée du *Planning Programming Budgeting System* (PPBS) aux USA, la RCB, créée en 1968, sera l'objet de luttes entre institutions : d'une part, au sein du Ministère des Finances, entre la Direction du Budget et la Direction de la Prévision. D'autre part, les cellules RCB, créées par la suite au sein des différents ministères, rencontreront l'opposition des services opérationnels de ces ministères. Cet exemple illustre bien les rapports conflictuels qui peuvent exister au sein même de l'appareil d'Etat, et les enjeux qui gravitent autour de la notion d'expertise.

⁶ Pierre-Benoît Joly, « La sociologie de l'expertise : les recherches françaises au milieu du gué », in *Risques, crises et incertitudes : pour une analyse critique*, Cahiers du GIS Risques Collectifs et Situations de Crise, n°3, mars 2005, pp. 117-174.

⁷ S. Sauruger cité par Yannick Barthe et Claude Gilbert, « Impuretés et compromis de l'expertise, une difficile reconnaissance », in L. Dumoulin, S. La Branche, C. Robert, P. Warin, *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005, p. 47.

⁸ Le corps des Mines par exemple bénéficie d'un « rôle central dans la genèse et le fonctionnement satisfaisant de réseaux d'informations et de relations dans le monde administratif et industriel, ce qui leur permet de contrôler leur environnement et contribue à renforcer leur rôle d'expert », in Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, 1977, pp. 187-189.

elles accréditent l'idée que les pratiques d'expertise participent soit d'un processus de scientification de la politique, soit d'un processus inverse de politisation de la science⁹ ».

L'expertise publique se trouve parfois dans des situations ambiguës qui participent simultanément de ces deux processus. Prenons le cas particulier du débat public qui a eu lieu récemment sur le projet de liaison entre Grenoble et Sisteron. Soulignons tout d'abord que le maître d'ouvrage, le Ministère de l'Équipement, occupe un double rôle. Celui de décideur politique, puisque c'est le Ministre qui tranchera cette question en dernier lieu, sur l'avis de conseillers de la Direction des Routes. Et aussi, celui d'expert chargé de l'élaboration du dossier technique des données de trafic, de l'évaluation des coûts, etc., à travers deux de ces administrations déconcentrées, la Direction Régionale PACA, maître d'ouvrage délégué, et le CETE Méditerranée. La controverse autour de ce projet remonte aux années 80 et les gouvernements successifs se sont systématiquement impliqués dans la controverse en affichant leur préférence pour l'un ou l'autre des tracés autoroutiers : à l'ouest de Gap ou à l'est de Gap. Dans ce cas particulier nous avons bien à la fois « scientification du politique » dans la mesure où la décision finale reposera, au moins dans l'affichage qui en sera fait, sur les résultats des études techniques de faisabilité et de coût ; et également « politisation de la science » dans la mesure où les analyses techniques reposent sur des hypothèses de croissance de trafic précises, d'évolution du prix du pétrole, etc. ; toutes choses qui ne peuvent être déterminées avec certitudes, mais qui impliquent inévitablement des hypothèses et des présupposés sociaux : par exemple en ce qui concerne le trafic induit les experts de l'équipement supposeront que pour des raisons de confort, X touristes, emprunteront le tracé, ce qui aura une incidence Y sur le développement économique de la région, ou dans le cadre de l'évaluation du trafic fret, ils considéreront implicitement une « préférence » des transporteurs pour l'autoroute par rapport au fer.

Aujourd'hui la procéduralisation de l'expertise est avancée comme nouveau modèle pour une meilleure expertise. Sur le modèle de l'expertise judiciaire, certains, comme Marie-Angèle Hermitte, imaginent rendre l'expertise transparente et garantir son indépendance¹⁰, au travers de principes déontologiques de « bonne gouvernance » et de procédures contradictoires strictes. Comme le souligne Pierre-Benoît Joly, c'est ce « modèle procédural de l'expertise [qui] constitue [pour la puissance publique aujourd'hui] la véritable alternative au modèle standard¹¹ ». Ainsi, aujourd'hui le travail d'expertise a été procéduralisé afin, nous dit-on, d'en garantir la qualité, indépendance et objectivité, peut être surtout pour légitimer de nouveau la position de l'expert dans un contexte où il est remis en cause *à priori*. Cependant, ce nouveau modèle, s'il contribue à relégitimer la position de l'expert, n'apporte pas de réel bouleversement dans les relations entre expertise et prise de décision politique. L'expertise publique continue à apporter des éléments de réponse à des situations problématiques, en vue d'une décision politique. De plus, avec ce nouveau modèle, l'expertise demeure essentiellement l'activité de la puissance publique, en tant qu'outil d'aide à la décision politique. Enfin, les mêmes critiques demeurent valables vis-à-vis de ce modèle procédural de l'expertise. Dans l'exemple que nous évoquions ci-dessus, il est admirable que les conclusions des études techniques des services déconcentrés de l'Équipement ayant en charge ce projet, varient d'une étude à l'autre afin de s'accorder avec les choix prononcés par le Ministère. Les mêmes fonctionnaires chargés hier de défendre le tracé par l'ouest de Gap, doivent revoir leur argumentaire aujourd'hui pour défendre l'option par l'est de Gap qui a les faveurs de l'actuel gouvernement. On est là bien loin de la vision idéalisée de l'expertise : neutre et objective. En fait, l'expertise dès lors qu'elle participe à un processus décisionnel ne saurait qu'être « impure ».

⁹ Yannick Barthe et Claude Gilbert, op. cit. 2005, p. 46.

¹⁰ Marie-Angèle Hermitte, « L'expertise scientifique à finalité politique. Réflexions sur l'organisation et la responsabilité des experts », in *Justice*, 8, 1997, pp. 79-103.

¹¹ Pierre-Benoît Joly, op. cit., 2005, p. 136.

2 Un renouvellement nécessaire du cadre d'analyse de l'expertise

L'exemple du débat public sur la liaison Grenoble-Sisteron nous rappelle toute la difficulté de cerner la frontière entre science et politique dans le cadre de l'expertise. Cependant, les critiques classiques de l'expertise font aujourd'hui parti de la conscience collective. Il existe bien un « scepticisme généralisé¹² » vis-à-vis de l'expertise qui entraîne un repositionnement de l'expertise. Dès lors, il s'agit d'essayer d'apporter un renouvellement du cadre d'analyse de l'expertise. L'analyse sociologique de l'expertise devrait donc essayer de sortir des lieux communs. Il nous semble tout à fait intéressant de considérer les propositions avancées par Yannick Barthe et Claude Gilbert, en faveur de déplacements par rapport aux analyses critiques classiques de l'expertise, vers une analyse de l'expertise comme « recherche explicite de compromis » dans certaines situations de risque ou de menace.

2.1 L'approche par les compromis

Dans la mesure où nous essayons ici de nous pencher sur les relations entre expertise et décision politique, il nous semble pertinent de nous intéresser à ce déplacement vis-à-vis des critiques classiques de la sociologie de l'expertise. Il existe en effet des situations dans lesquelles toute expertise, aussi compétente qu'elle puisse être, ne pourra pas apporter de conclusion scientifique à un problème technique : soit que le problème soit insoluble, soit que l'expertise soit contrainte par un délai maximal dans le cas d'une situation d'urgence par exemple.

C'est le cas par exemple de la controverse née depuis les années 1994 sur la toxicité des produits insecticides Gaucho et Régent TS utilisés en enrobage des semences de maïs et de tournesol, dont on ignore encore aujourd'hui s'ils sont « réellement » responsables de la surmortalité des abeilles comme l'en accusaient certains apiculteurs de l'ouest de la France. La création d'un comité spécifique d'experts décidé par le Ministère de l'Agriculture n'a pu conclure avec certitude sur la question de la dangerosité du produit. Dès lors, c'est le principe de précaution qui a été appliqué, et l'utilisation de ce produit a été suspendue jusqu'en 2006. Actuellement, le travail des experts se poursuit, ceux-ci se penchant à présent sur des études multifactorielles pour expliciter la surmortalité des abeilles¹³. Dans cette situation d'incertitude totale et de forte tension sociale, le principe de précaution illustre bien la position de l'Etat, en quête de compromis, pendant que l'expertise continue à travailler à construire une réponse au problème.

Par ailleurs, il est possible de voir l'expertise comme la recherche explicite de compromis. Reprenons notre exemple précédant sur le débat public pour la liaison entre Grenoble et Sisteron, afin d'illustrer ce propos. Au sein des débats publics, l'expert, qu'il s'agisse d'un représentant de la DRE PACA, du CETE Méditerranée, ou d'un autre mandataire, a pour rôle de cadrer le débat. Par ailleurs, l'expertise n'est pas le fait des seuls scientifiques mandatés par la puissance publique, au contraire l'expertise est partagée : les profanes, la société civiles, souvent regroupés en associations, sont porteurs de savoirs

¹² Yannick Barthe et Claude Gilbert, op. cit., 2005, p. 49.

¹³ Remarquons au passage le nouveau cadrage de ce problème non plus axé sur la toxicité de l'insecticide, mais sur la recherche d'autres facteurs explicatifs de la surmortalité dans les populations d'abeilles.

particuliers. Le débat public est donc l'occasion pour des expertises associatives de faire entendre leur voix et leurs arguments techniques et/ou idéologiques. Les écologistes de la FRAPNA¹⁴, au même titre que les acteurs économiques des Hautes-Alpes, s'impliquent ainsi dans le débat. Bien sûr, la position de la puissance publique experte ne manque pas d'être questionnée au sein de ces forums par certains acteurs, et à ce titre la réalisation d'une contre-expertise sur les études de trafic a été obtenue. Mais par ailleurs, l'expertise acquiert progressivement un nouveau rôle : l'expert devient médiateur. « Le travail de l'expertise devient un travail de communication entre rationalité a priori perçues comme antagonistes. Dès lors, l'objectif est de contribuer à la construction de consensus par l'organisation de libération entre secteurs [...] favorisant le croisement des savoirs expert et profane¹⁵ ». Au sein de ces « forums hybrides¹⁶ », l'expertise n'est plus seulement un outil d'aide à la décision, elle devient un outil de communication. « Contrairement au rôle d'avocat confié à l'expertise par le pluralisme, les approches axées sur la délibération démocratique font participer l'expertise à l'élaboration de synthèse. L'expert devient un conciliateur de référentiels¹⁷ ».

Cependant cette nouvelle place de l'expertise mérite d'être interrogée. Dans quelle mesure n'est-elle pas simplement, comme elle pouvait l'être auparavant, un simple travail de d'acceptation sociale d'une décision politique ? Dans ces débats publics pour le choix d'une solution technique sommes-nous dans des débats réellement participatifs, ou seulement délibératifs ? Derrière ces interrogations, se profile tout le questionnement autour de la démocratie participative.

2.2 La sociologie politique de l'expertise se développe là où on ne l'attend pas¹⁸

Les chercheurs sociologues et politistes ne sont pas les seuls à s'interroger sur les pratiques de l'expertise et sa position vis-à-vis du politique et de la décision publique. En effet, au sein même des structures classiques de l'expertise publique, au Ministère de l'Équipement ou au Ministère des Finances, les techniciens experts développent eux-mêmes une sociologie de leurs pratiques et une réflexion sur la place de l'expertise dans la légitimation de la décision politique. Par exemple, Alain Desrosières, administrateur de l'INSEE, chargé de mission sur la coordination statistique et les relations internationales depuis 2001, Delphine Nivière, Cécile Brousse, et François Beck, trois attachés de l'INSEE, respectivement chargée de recherche à la DIV¹⁹, sociologue à l'INSEE et sociologue travaillant pour l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, ont produits ou contribué à des ouvrages remarquables sur les outils statistiques, l'histoire des sciences et le rapport de la statistique avec le politique. Il semblerait que les administrateurs de l'INSEE ou les experts statisticiens par exemple, aient davantage de facilité à aller au fond des choses, étant eux-mêmes de la partie, ils auraient une plus grande légitimité scientifique à parler de leurs pratiques et à descendre dans la construction des indicateurs.

¹⁴ FRAPNA : Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature.

¹⁵ Denis Saint-Martin, in *Dictionnaire des politiques publiques*, Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Pauline Ravinet (dir.), Presses de Sciences Po, 2004, p. 213.

¹⁶ Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil, Paris, 2001, 357p.

¹⁷ Denis Saint-Martin, op. cit, 2004.

¹⁸ Je me dois d'être très prudent dans l'énoncé des assertions qui vont suivre. Celles-ci résultent d'une discussion dans le cadre d'un séminaire de l'ENTPE intitulé « Sociologie et l'histoire de la puissance publique experte » et dirigé par Fabrice Bardet, ITPE, chercheur au laboratoire RIVES. Ce ne sont que quelques « réflexions naïves » qui ne reposent pas sur un travail d'analyse vraiment sérieux.

¹⁹ DIV : Délégation Interministérielle à la Ville.

Ainsi, la sociologie de l'expertise se développerait là où on ne l'attend pas, c'est-à-dire au sein des milieux experts. Cela soulève à notre sens un certain nombre de nouvelles interrogations. Peut-on voir dans l'absence de travaux de fonds sur le travail des experts, la caractérisation d'un malaise chez les chercheurs en sciences politiques ?²⁰ Comment se fait-il que des experts travaillent à décortiquer leurs propres pratiques ? Que recherchent-ils à travers cette démarche ? Quelle peut être l'incidence d'une telle production de connaissances réflexives sur les pratiques de l'expert ?

Conclusion

Nous sommes ainsi passé en quelque sorte de « conceptions positivistes où l'expertise était souvent conçue comme un instrument de gouvernance neutre au service de l'intérêt général, à la méfiance des approches orientées sur les intérêts qui ont davantage tendance à concevoir l'expertise comme une ressource mobilisée par les groupes dans le combat politique²¹ ». En outre, il convient de garder à l'esprit que l'expertise peut être aussi une ressource mobilisée par les scientifiques afin de légitimer leur propre positionnement dans le champ. Avec sa procéduralisation, les pouvoirs publics avaient espéré donner une nouvelle légitimité à l'expertise. Cependant, celle-ci n'échappe pas aux critiques classiques de la sociologie de l'expertise. Par ailleurs, avec l'essor de la démocratie représentative, l'expertise publique doit faire face à l'entrée de nouveaux acteurs dans le processus de décision politique²². L'expertise est aujourd'hui partagée. Les savoirs spécifiques développés par les services techniques de l'Etat sont régulièrement discutés, des contre-expertises sont sollicitées auxquelles peuvent parfois participer des acteurs de la société civile, des profanes, qui ont développé par eux-mêmes une forme d'expertise.

L'expertise est donc davantage que « la rencontre d'une conjoncture problématique et d'un savoir spécialisé ». Au-delà du simple outil d'aide à la décision, l'expertise est bien doublement un moyen d'objectivation des choix politiques. D'une part, le travail de l'expert cherche à apporter des réponses objectives à un problème. D'autre part, dans certaines situations de controverse, elle peut participer à l'élaboration d'une synthèse d'opinions diverses entre savoirs experts et savoirs profanes.

A côté de cela, il faut noter que les techniciens experts, c'est-à-dire détenteur d'un savoir spécifique, développent eux même une sociologie de leurs pratiques, laquelle se révélerait être plus « précise » que celle développée par les sociologues. D'une manière générale, il semble que les travaux des chercheurs en sciences politiques pourraient investir encore plus précisément ces questions de l'expertise, et décortiquer le travail de l'expert pour pouvoir dire des choses sur la nature des expertises.

La réflexion amorcée ici sera au cœur de mon travail de mémoire. Dans le cadre de ce dernier, je vais essayer de me pencher sur la question de la tarification sociale dans les transports urbains à Lyon comme problème public sociotechnique. C'est-à-dire que je vais essayer de procéder à la genèse de ce problème public, et suivre son évolution sur une période récente, vraisemblablement entre 2001, moment de la mise en place de la première tarification sociale à Lyon et aujourd'hui, en m'intéressant en particulier à la place des expertises publiques et associatives dans le processus de décision politique.

²⁰ Cette question même n'est elle pas aussi révélatrice d'un positionnement scientifique encore marqué par notre « formation/âge par les sciences dures » ?

²¹ Denis Saint-Martin, op. cit., 2004, p. 210.

²² Cette nouvelle donne est d'ailleurs vécu comme une contrainte par nombre de techniciens, qui perçoivent l'irruption des profanes dans le processus décisionnel comme une remise en cause de leur légitimité.

Bibliographie

Barthe Yannick et Lemieux Cyril, « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique », *Politix*, 44, 1998, pp. 7-28.

Barthe Yannick et Claude Gilbert, « Impuretés et compromis de l'expertise, une difficile reconnaissance. A propos des risques collectifs et des situations d'incertitude », in L. Dumoulin, S. La Branche, C. Robert, P. Warin (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005, pp. 43-62.

Boussaguet Laurie, Jacquot Sophie, Ravinet Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2004, 518p.

Crozier Michel et Friedberg Erhard, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, 1977, pp.187-189.

Hermitte Marie-Angèle, « L'expertise scientifique à finalité politique. Réflexions sur l'organisation et la responsabilité des experts », in *Justice*, 8, 1997, pp. 79-103.

Joly Pierre-Benoît, « La sociologie de l'expertise : les recherches françaises au milieu du gué », in Olivier Borraz, Claude Gilbert, Pierre-Benoît Joly, *Risques, crises et incertitudes : pour une analyse critique*, Cahiers du GIS Risques Collectifs et Situations de Crise, n°3, mars 2005, pp. 117-174.

Jouve Bernard et Purenne Anaïk, « Une politique des déplacements urbains en quête d'expertise : les expériences lyonnaises », in Jouve Bernard (dir.), *Les politiques de déplacements urbains en Europe. L'innovation en question dans cinq villes européennes*, L'Harmattan, Logiques politiques, février 2003, pp. 81-110.